

**COMITÉ PARITAIRE**  
**SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (FAPAQ)**  
**SYNDICAT DES AGENTS DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE**  
**PROCÈS-VERBAL DES RENCONTRES DES 2 ET 3 JUIN 1999**

**LIEU :** Iles de Boucherville

**HEURE :** 9 h

<b>PERSONNES :</b>		<b><u>Partie syndicale</u></b>		<b><u>Partie patronale</u></b>
<b>PRÉSENTES</b>	MM.	Jacques Leblanc	MM.	Serge Bélanger
		Rogers Cloutier		Léon Ferron
		Jean Houle		Éric Yves Harvey
		Paul Legault		Serge Perreault

**PRÉSIDENT DU COMITÉ PARITAIRE:** M. Jacques Lesage

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- Procès-verbal des rencontres des 17 et 18 mai
- Suivi des rencontres des 17 et 18 mai
- Vêtements des saisonniers
- Certificats médicaux
- Rapport « Boucher » sur la sécurité nautique
- Politique de dotation
- Budget additionnel alloué aux négociations

**2. PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DES 17 ET 18 MAI**

Le procès-verbal nécessite quelques corrections. Il sera soumis le 15 juin pour approbation.

**3. SUIVI DES RENCONTRES DES 2 ET 3 JUIN**

Vol d'effets personnels dans camions

Les deux agents concernés ont été dédommagés par leur compagnie d'assurance respective.

Le montant déductible aux fins des assurances n'est pas remboursable par la partie patronale.

### Libérations syndicales

La partie syndicale fait part de la demande du syndicat représentant les agents des services correctionnels. Leur demande serait la libération de deux (2) personnes à temps plein pour la période des négociations.

La partie syndicale va suivre l'évolution de ce dossier.

### Tâches connexes

La partie patronale acquiesce à la demande syndicale de discuter de ce sujet lors d'une prochaine rencontre du comité paritaire.

### Travail de secrétariat

La partie patronale dépose un document préparé par M. Ghislain Brunet concernant la problématique existant au bureau de Cabano.

Le syndicat fait part que le représentant syndical en cette matière n'est pas le représentant au grief du bureau de Cabano, M. Robert Bélanger, mais bien l'un des délégués syndicaux de la région, soit MM. Langis Pelletier et Gilles Michaud.

### Personnel saisonnier

Le plan d'embauche du personnel saisonnier de la région 02 doit être repris suite au transfert de M. Claude Beauchemin dans cette région. Celui-ci est affecté avec poste et crédit au bureau de Chicoutimi. La région 02 doit rembourser 40 000 \$ en région 11. Le plan d'embauche devra être refait.

### Retraits des chefs d'accusation

La partie patronale avise la partie syndicale que les agents concernés devraient être rencontrés incessamment pour leur expliquer les considérations légales en cause.

### Comités de grief 3<sup>e</sup> étage

La partie syndicale donne la liste des griefs qu'il entend discuter au comité paritaire.

La rencontre aura lieu le 22 juin à Montréal.

#### **4. VÊTEMENTS DES SAISONNIERS**

La partie patronale informe la partie syndicale de son intention de ne pas donner suite à la demande abusive de certains saisonniers concernant certaines pièces d'habillement requises auprès du centre de distribution.

#### **5. CERTIFICATS MÉDICAUX**

La partie syndicale met en doute le bien-fondé de l'exigence d'un deuxième certificat médical requis d'un agent. Elle précise que de tels certificats sont aux frais de l'employé et que ceux-ci sont émis à un coût assez onéreux.

La partie patronale va documenter ce dossier et fournira les explications à la partie syndicale.

#### **6. RAPPORT « BOUCHER » SUR LA SÉCURITÉ NAUTIQUE**

La partie syndicale dépose le rapport final sur les consultations publiques et recommandations concernant la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau du Québec. Elle attire l'attention sur les recommandations 1, 2, 3 et 6 qu'elle fait siennes.

La partie syndicale demande à l'employeur d'être proactif dans ce dossier car ce sont d'autres qui auront les redevances. Celles-ci pourraient être utilisées en partie pour financer les heures supplémentaires et les jours fériés travaillés. La partie syndicale précise que le rapport précise que la majorité des noyés sont des pêcheurs et chasseurs, la clientèle du Ministère.

#### **7. POLITIQUE DE DOTATION**

À la demande de la partie syndicale, la partie patronale explique l'affectation de M. Laurent Bélanger de la région de la Montérégie à la région des Laurentides.

Premièrement, il s'agit d'un transfert effectué à la demande de l'employé. Aussi, l'addition d'un effectif régulier au bureau de St-Jérôme s'inscrit dans le respect du plan d'effectifs autorisé dans le cadre du redéploiement qui permet d'avoir jusqu'à onze (11) employés réguliers. De plus, ce transfert permet de régulariser le prêt d'un cadre. En fait, il s'agit d'une préaffectation entre les régions 16 et 16.

## 8. BUDGET ADDITIONNEL

En l'absence de nomination d'un président et du vice-président, c'est quelque peu difficile de le préciser.

Cependant, un mini « task force » a été créé pour traiter des problématiques suivantes : prévision des demandes des régions, formation, mobilité, uniformes, équipements légers, camions, informatique, laboratoire.

Des précisions ont été apportées à chacun des éléments précédents, dont notamment :

- a) Prévision des demandes : les directeurs régionaux ont été mandatés pour fournir leurs prévisions en terme de personnel permanent et saisonnier.
- b) Formation : préparation de scénarios selon les dates d'entrée, évaluation des coûts; projection de 20 semaines pour les permanents et 3 semaines pour les saisonniers.
- c) Mobilité : application de la politique de dotation pour les permanents; pour les saisonniers, le modèle suivant est retenu à date : faire connaître les emplois, offre des emplois à tous, choix des employés, engagement selon l'ancienneté, perte du droit de rappel dans la région d'origine, l'employé est inscrit au bas de la liste. Les cas particuliers éventuels seront étudiés à leur mérite.
- d) Concours de recrutement : la partie patronale demande la position de la partie syndicale en regard de la tenue dès cet été d'un concours de recrutement public à partir desquels seraient émises 2 listes de déclaration d'aptitudes afin de privilégier l'engagement des saisonniers sur les emplois permanents vacants advenant la possibilité que l'employeur accepte la tenue de concours réservés.

La partie syndicale se dit en désaccord avec la tenue d'un tel concours et demande à la partie patronale d'attendre la fin des négociations relativement à la tenue de concours réservés aux saisonniers.

## 9. NÉGOCIATIONS

Les parties continuent leurs discussions sur divers sujets.

## **10. PROCHAIN RENCONTRE**

15 juin à Montréal

---

**PROCÈS-VERBAL VÉRIFIER ET ACCEPTÉ LE 3 novembre**

\_\_\_\_\_  
**porte-parole patronal**

\_\_\_\_\_  
**porte-parole syndical**

**Président du comité paritaire \_\_\_\_\_ Date :**